

Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 125'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau de gaz

1. Préambule

Dans le cadre de la réorganisation de la filière gaz, les Services industriels de Delémont (SID) vont reprendre toute l'activité gazière jusqu'alors réalisée par la société Régiogaz SA.

Depuis de nombreuses années, il était demandé à cette société de procéder par voie de crédit-cadre pour l'entretien du réseau afin de garantir le renouvellement du parc des compteurs domestiques du réseau de gaz, comme cela se fait à satisfaction pour les réseaux électriques et pour le réseau d'eau potable.

Une harmonisation des pratiques par rapport aux exigences du MCH2 nécessite également le financement de ces dépenses par le compte d'investissement plutôt que par le compte de fonctionnement. Cette pratique aura un effet un bénéfique sur les comptes du gaz puisque seules les charges financières seront répercutées annuellement dans les comptes de fonctionnement.

Le but du présent crédit-cadre est de maintenir le parc des compteurs à jour selon la législation en vigueur. Au 30 septembre 2019, environ 1'200 compteurs étaient installés dans la ville de Delémont. Dans le cadre du Smart Metering, qui fera l'objet d'une demande de crédit idoine, une mise à jour de ces compteurs devra par ailleurs être effectuée, en coordination avec le Service électrique et le Service de l'eau potable.

Le fait de rapatrier les activités gazières au sein des SID engendrera des économies substantielles par rapport à la situation actuelle, tout en tenant compte des charges financières que ce crédit-cadre engendrera sur le compte de fonctionnement. En effet, la structure opérationnelle sera largement simplifiée. Les effets principaux escomptés de cette optimisation économique sont les suivants :

- adéquation avec la Conception Directrice de l'Energie (CDE) quant au remboursement de la dette du gaz à l'horizon 2030 pour planifier la sortie des énergies fossiles ;
- diminution des charges du compte de fonctionnement.

2. Planification 2020-2024

Basé sur l'historique des achats et travaux financés par le compte de fonctionnement, un montant annuel de l'ordre de Fr. 25'000.- est nécessaire pour garantir l'entretien du réseau de gaz naturel, soit 100 compteurs à environ Fr. 250.-. Ceux-ci sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montant total du crédit-cadre (Fr.)	2020	2021	2022	2023	2024
Crédit-cadre 2020-2024 compteurs	125'000.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-

Le transfert des charges entre les rubriques du compte de fonctionnement et le crédit-cadre se détaille comme suit :

Rubrique ProConcept SID	Budget 2019	Budget 2020	Moyenne des 5 dernières années	Crédit-cadre entretien*	Crédit-cadre compteurs
1750.314.22 Réseau - achat matériel	100 000.00	10 000.00	121 563.00	150 000.00	-
1750.314.23 Réseau - factures d'entreprises GC	150 000.00	15 000.00	199 458.00	200 000.00	-
1761.313.21 Achat - entretien compteurs	35 000.00	-	24 960.00	-	25 000.00
Montant annuel du crédit-cadre			345 981.00	350 000.00	25 000.00
Divers selon message (2020-2021)				225 000.00	-
Crédit-cadre sur 5 ans (2020-2024)				2 200 000.00	125 000.00
<i>* crédit-cadre spécifique présenté en parallèle</i>					

Une économie annuelle de Fr. 8'750.- est prévue à terme par ce processus : Fr. 16'250.- de charges financières contre Fr. 25'000.- de charges d'exploitation dans le budget 2019.

Il est utile de rappeler que la stratégie en matière de distribution de gaz naturel répond aux exigences de la CDE, elle-même en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Dans ce cadre, il est prévu :

- aucune extension du réseau n'est plus autorisée ;
- densification des raccordements sur les conduites de distribution existantes ;
- substitution du mazout par le gaz naturel, si le propriétaire de l'immeuble concerné n'opte pas pour un système de chauffage renouvelable ;
- pas d'encouragement du gaz naturel par des subventions, au contraire des systèmes renouvelables.

3. Financement

Le financement par le Service du gaz sera de Fr. 125'000.- (hors TVA). Il sera financé par voie d'emprunt à charge des SID. Avec intérêt moyen de 3% et un amortissement sur 10 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 16'250.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur les prix du gaz.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en Fr.	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			125'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier dès 2018	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		125'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (durée de vie : 10 ans)	10 %	12'500.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		3'750.00
Total de la charge financière annuelle		16'250.00

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2018.*

4. Préavis et proposition du Conseil communal

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 125'000.- pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau de gaz.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 4 novembre 2019

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 4 novembre 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 125'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau du gaz est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2019